



PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE
4 AOÛT 2025

Une séance ordinaire s'est tenue à l'hôtel de ville, le lundi 4 août 2025 à compter de 19 h 00. Les membres du conseil formant quorum sous la présidence de la mairesse, Lucie Dagenais.

Sont présents les conseillers suivants :

Gilles Prairie
Marie Claude Aubin

Catherine Marsan-Loyer
Stéphanie Dalpé

Sont absents les conseillers suivants :

Bob Lussier

Josiane Martel-Ouellet

Assiste également à la séance le directeur général, greffier et trésorier, Sergey Golikov, agissant en tant que secrétaire d'assemblée.

1. **RES 761-08-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté ci-bas en laissant le point varia ouvert et en retirant le point :

- « 6. 5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°25-040 – 96, CHEMIN MCINTOSH – CONSTRUCTION D'UN ATELIER »

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES
 - 2.1 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION PORTANT SUR LA RÉSOLUTION No 698-06-25
 - 2.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2025
3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER
4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE
5. CORRESPONDANCE
6. DEMANDES EN URBANISME
 - 6.1 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-036 – RUE DE LA LIBERTÉ, LOT 6 312 290 – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
 - 6.2 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-037 – 3, PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE – COUPE D'ARBRES MALADES
 - 6.3 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-038 – 19, CHEMIN DU VERGER MODÈLE – RÉFECTION DE TOITURE
 - 6.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°25-039 – 6 312 290 RUE DE LA LIBERTÉ – CONSTRUCTION RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
 - ~~6.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°25-040 – 96, CHEMIN MCINTOSH – CONSTRUCTION D'UN ATELIER~~
7. ÉMISSION DE PAIEMENTS
 - 7.1 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – DEUXIÈME VERSEMENT COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – VILLE DE DUNHAM
 - 7.2 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – CARTE TOURISTIQUE – AMBIDEX

- 7.3 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSSÉS ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX – PROJET PPA-ES - EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.
- 7.4 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – MODIFICATION DE POLICE – FQM ASSURANCES
- 7.5 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – PREMIER VERSEMENT DE LA SUBVENTION MUNICIPALE POUR L'ÉDITION 2025 DU BOULEVARD DES ARTS – BOULEVARD DES ARTS
- 7.6 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – SIMULATION ÉNERGÉTIQUE – PROGRAMME DE SUBVENTION HYDRO-QUÉBEC SOLUTIONS EFFICACES VOLET ANALYSE POUR LA CASERNE-GARAGE - LES SERVICES EXP INC.
- 7.7 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – SOCLES EN BÉTON POUR LES BORNES DE RECHARGE – PROGRAMME SUBVENTION HYDRO-QUÉBEC 4 500 BORNES – GROUPE CLOUTIER
- 7.8 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – BORNES DE RECHARGE – PROGRAMME SUBVENTION HYDRO-QUÉBEC 4 500 BORNES – ADDENERGIE
- 7.9 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – INSTALLATION ÉLECTRIQUE DE BORNES DE RECHARGE – PROGRAMME SUBVENTION HYDRO-QUÉBEC 4 500 BORNES – CHAMPIGNY ÉLECTRIQUE
- 7.10 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FABRICATION DE PARCLOSES POUR L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – CANOPÉ DESIGN
- 7.11 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FENESTRATION DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – MARC COURNOYER
- 7.12 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – SYSTÈME DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE - PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PARATONNERRES MONTREAL INC.
- 7.13 ÉMISSION D'UN PAIEMENT - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – TETRA TECH QI INC.
- 8. OFFRES DE SERVICE
 - 8.1 AVENANT No 4 AU CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – TETRA TECH QI INC.
 - 8.2 OFFRE DE SERVICE – CONSULTATIONS GÉNÉRALES EN DROIT DE L'EMPLOI – MCCARTHY TETRAULT
 - 8.3 OFFRE DE SERVICE - FOURNITURE DE SERVICE PAR LE PERSONNEL TECHNIQUE - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)
 - 8.4 OFFRE DE SERVICE – TRAVAUX DE BÉTON POUR DES TRAVAUX DE DRAINAGE SUR LA RUE DE L'ÉGLISE – SERVICES EXPERT MSO
 - 8.5 OFFRE DE SERVICE – MARQUAGE DE RUE – LIGNE DYNAMIQUE 2005 INC.
- 9. RÈGLEMENTS
- 10. APPROBATIONS ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE
 - 10.1 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM
- 11. DIVERS

- 11.1 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE DUNHAM RELATIF À L'ENTRETIEN DU CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE - DEMANDE DE PRIX CONJOINTE
- 11.2 REDDITION DE COMPTE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION-PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES)
- 11.3 DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – RESSOURCES HUMAINES POUR LE SERVICE DE TRÉSORERIE
- 11.4 ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LE VILLAGE D'ABERCORN - COLLABORATION ENTRE LES SERVICES DE TRÉSORERIE
- 11.5 PROJET D'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC ÉCOLE-O-VILLAGE ET L'ÉCOLE ST-FRANÇOIS-D'ASSISE DANS LE CADRE DU PROJET ÉCOLO-ÉDUCATIF PLANTER POUR LA PLANÈTE
- 11.6 APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
- 11.7 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
- 11.8 DEMANDE DE PRIX DE SERVICES INGÉNIEURIE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)
- 11.9 DÉPÔT D'UN PROJET - APPEL AUX PROJETS POUR LE SOUTIEN AUX INITIATIVES DE COMMÉMORATION 2025-2026 DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – VOLET 1
- 11.10 DEMANDE D'AUTORISATION - GUIGNOLÉE 2025
- 11.11 OPÉRATION NEZ ROUGE – SOUTIEN FINANCIER
- 11.12 SOUTIEN FINANCIER – FONDATION LÉVESQUE-CRAIGHEAD
- 11.13 APPUI AU CONSEIL RELIGIEUX DU QUÉBEC (CPRQ) – RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX
- 12. NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS
- 13. VARIA
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES**

2.1 **DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION PORTANT SUR LA RÉOLUTION N° 698-06-25**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose un procès-verbal de correction portant sur la résolution N° 698-06-25 « *Dépôt de demande d'aide financière – Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Projet trottoirs jusqu'au parc Jane-Freligh* », adoptée le 2 juin 2025.

2.2 **RES 762-08-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2025**

Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

3. **RES 763-08-25 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
 Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
 Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil paye la liste des factures telles que présentées ci-bas accompagnées des dépenses incompressibles qui ont été payées conformément au *Règlement N° 122-03-08 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires* :

CHQ	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
Bleu - 501	Jacob Roy	vente BAT - artiste	5 940,00 \$
12892	Construction Finition	Contrat contre fenêtre	4 020,43 \$
12893	Les Services EXP	Contrat PRIMEAU	3 900,53 \$
12894	Ville de Dunham	1er versement collecte ordure	58 056,65 \$
12895	Alain Saladzius	Projet PRIMEAU - TECQ	3 143,13 \$
12896	ADMQ	Congrès	672,60 \$
12897	Excavation Dominic Carey	Remplacement de ponceaux	4 967,70 \$
12898	FABG Architectes	H.P architecte	14 371,88 \$
12899	Annulé	Annulé	- \$
12900	Atelier Toubois	CPRQ - Contre-fenêtres	6 100,86 \$
12901	Pepinière S.G	Fourniture d'arbres	12 963,44 \$
12902	For-Éco	Protecteurs d'arbres	344,93 \$
12903	Toitures Trois Étoiles	Libération des retenues	26 289,88 \$
12904	LCL	Bâtiments multifonctionnel	29 278,38 \$
12905	LCL	Primeau- Step- Station épur.	40 597,67 \$
12906	Raymond Chabot Grant Thornton	H.P mandat TECQ - audit	6 712,25 \$
12907	Programmation GM	Service informatique	884,23 \$
12908	Juliette Côté	KM clinique vaccination	113,40 \$
12909	Gabrielle Ménard	KM clinique vaccination	111,60 \$
12910	Raphaëlle Audet-Legault	KM clinique vaccination	116,40 \$
12911	T.I.C	Tel IP	227,72 \$
12912	Club de l'Âge d'Or	Acquisition de matériel	400,00 \$
12913	Bérard Tremblay	H.P arpenteur-géomètre	2 466,21 \$
12914	Groupe IJ	Analyse psychométrique	563,38 \$
12915	Marc- André Roy	CCU	75,00 \$
12916	Aquatech	Suivi eaux potable et usées	7 001,98 \$
12917	Arielle Prince-Ferron	Entretien clôture vivante	321,93 \$
12918	Équipements Baraby	Entretien & réparation	226,01 \$
12919	Denise Bélanger	CCE	75,00 \$
12920	Bob Lussier	CCU	75,00 \$
12921	Julien Bourbeau	Cell incendie	20,00 \$
12922	Les Entreprises Bourget	Abat poussière	6 266,64 \$
12923	CANAC	Bois traités	33,85 \$
12924	Centre du pneu Bedford	Entretien & réparation	435,76 \$
12925	Groupe Cloutier	Excavation pour borne élect.	3 230,80 \$
12926	Concassage Méthé	Achat de pierres et graviers	7 721,03 \$
12927	Cont-a-c-t Technologies	Intervention sys. Alarme	273,07 \$
12928	DBR Informatique	Copies et cartouches	580,91 \$
12929	ABCDE Internet	Aliment et essence	477,34 \$
12930	Dépanneur chez Ben (BMR)	Achat ponceaux	4 523,05 \$

12931	Élagage Nicholas Bélanger	Élagage	413,91 \$
12932	Excavation Bedford	Travaux d'excavation	1 311,88 \$
12933	Nicolas Gauthier	Subv. Baril eaux de pluie	50,00 \$
12934	Germain Jetté Machineries	Estrade parc	181,20 \$
12935	Gestim	H.P urbanisme	1 267,60 \$
12936	Groupe DNH	Essence	1 187,56 \$
12937	GSH Mack Volvo	Entretien véhicule	250,41 \$
12938	Impression DF	Projet impression multiple	2 061,49 \$
12939	Infotech	Formation élection	2 101,19 \$
12940	J.A Beaudoin Construction	Entretien des chemins	2 123,52 \$
12941	Jessie Choinière	Cell voirie	40,00 \$
12942	Henriette Jetten	CCE	75,00 \$
12943	Rona	Sel et chlore	722,46 \$
12944	Julie Girard	CCU	75,00 \$
12945	Marie-Josée Lemaire	CCE	75,00 \$
12946	Locaplus Cowansville	Location d'équipement	747,35 \$
12947	Lucie Dagenais	Cellulaire & km	40,00 \$
12948	Marc Fortier	Cellulaire	20,00 \$
12949	Geneviève Marcoux	Microphone	175,67 \$
12950	Marie Claude Aubin	CCU	75,00 \$
12951	Municipalité de St-Armand	Entraide incendie	731,58 \$
12952	Nikolas Gaudreault	CCCT- Rapport éval. piano	80,00 \$
12953	Papeterie Cowansville	Fourniture de bureau	51,33 \$
12954	Petits Moteurs Cote Enr	Botte	389,75 \$
12955	Plomberie Goyer	Pièces & accessoires	165,02 \$
12956	Roger Courchesne	Location garage	600,00 \$
12957	Samantha Salois	Accessoire & équipements	1 138,82 \$
12958	Sarah St-Onge	CCU	75,00 \$
12959	Sébastien Giguère	Cellulaire	20,00 \$
12960	Services Expert MSO	Tauvaux débarcadère	6 856,25 \$
12961	Soudure Brault	Entretien véhicule	52,32 \$
12962	Sport Direct	Filet soccer	291,42 \$
12963	Pierre St-Onge	Cellulaire	20,00 \$
12964	Techno-Contrôle 2000	Recharge cylindre	435,47 \$
12965	Townsend Consultant	Modif. site web	546,13 \$
12966	Lou-Gabrielle Vaugeois	CCU	75,00 \$
12967	Veolia	Produits chimiques/aqueduc	143,99 \$
12968	Ville de Sutton	Entente préventionniste	7 215,34 \$
12969	Ville de Dunham	Entraide incendie	1 241,17 \$
12970	Vitrerie Cowansville	Cadre pour fenêtre	2 429,88 \$
12971	Jaen-Philippe Waaub	CCE	75,00 \$
12972- 12973	Y.Gosselin & Fils	Aliment & Accessoires	718,82 \$

Virements bancaires	FOURNISSEUR	RÉFÉRENCE	MONTANT
97	TELUS	GPS voirie	64,39 \$
99	COGECO	Web multi-bâtiment	206,76 \$
100	TELUS	Tel cell	316,50 \$

ADOPTÉE

4. SUIVIS ET INFOS DE LA MAIRESSE

- DÉCÈS DE PIERRE FOGLIA

La mairesse souligne le décès de Pierre Foglia, citoyen émérite de Frelighsburg qui a vécu à Frelighsburg pendant 27 ans.

- PONT DU MOULIN À SCIE (FIN AOÛT)

Le pont sera ouvert à la fin août selon le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

- AMÉNAGEMENT ZONE DE DÉBARCADÈRE

À la demande de l'école St-François-D'Assise, la Municipalité a étudié des façons de sécuriser le débarcadère pour les élèves en collaboration avec les représentants de l'école et des aménagistes. Les travaux débiteront incessamment dans le but d'être complétés avant la rentrée.

- PROJET ÉCOLE-O-VILLAGE –SENTIER ET PARC

Un nouveau projet avec École-o-Village est entamé afin d'aménager un parc près de l'école et poursuivre la mission d'éducation auprès des enfants. Le projet a débuté cette année avec la coupe d'arbres dangereux dans le but d'aménager un sentier. Le projet se poursuivra avec le reboisement.

- BORNES ÉLECTRIQUES

Quatre bornes électriques sur huit sont en opération et sont très en demande.

- FÊTE AU VILLAGE - REMERCIEMENTS

La Fête au Village a eu lieu avec une très bonne participation des citoyens de Frelighsburg. La mairesse remercie l'équipe municipale pour l'organisation et la coordination de l'évènement.

5. CORRESPONDANCE

- Une lettre de remerciement au service d'incendie pour son intervention lors d'un incendie à St-Armand

6. DEMANDES EN URBANISME

6.1 **RES 764-08-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-036 – RUE DE LA LIBERTÉ, LOT 6 312 290 – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE**

CONSIDÉRANT QU' : une demande pour la construction d'une maison unifamiliale a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QU' : un des objectifs du P.I.I.A. du village est de mettre en valeur l'implantation des constructions en regard de l'environnement naturel existant;

CONSIDÉRANT QU' : un des critères du P.I.I.A. est que la volumétrie s'harmonise avec la topographie;

CONSIDÉRANT QU' : un des critères du P.I.I.A. est que l'architecture s'intègre avec le contexte;

CONSIDÉRANT QUE : le concept du projet respecte le style général d'architecture de la rue de la Liberté;

CONSIDÉRANT QUE : la volumétrie s'harmonise avec la topographie du terrain;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de P.I.I.A. telle que présentée.

ADOPTÉE

6.2 RES 765-08-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-037 – 3, PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE – COUPE D'ARBRES MALADES

CONSIDÉRANT QU' : une demande pour la coupe d'arbres malades a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);;

CONSIDÉRANT QUE : les arbres sont atteints de l'agrile de frêne et présentent un danger pour la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur concernant le couvert forestier;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de P.I.I.A. telle que présentée, sous réserve que les travaux respectent les dispositions applicables relatives au couvert forestier.

ADOPTÉE

6.3 RES 766-08-25 DEMANDE DE P.I.I.A. N°25-038 – 19, CHEMIN DU VERGER MODÈLE – RÉFECTION DE TOITURE

CONSIDÉRANT QU' : une demande pour la réfection de la toiture principale a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE : le demandeur désire installer une toiture en revêtement métallique de couleur brun commercial mat;

CONSIDÉRANT QUE : la toiture actuelle est en bardeau d'asphalte brun;

CONSIDÉRANT QUE : les matériaux privilégiés pour le recouvrement des toitures sont l'ardoise, le bardeau de cèdre, les revêtements métalliques, le bardeau d'asphalte et les revêtements autorisés pour un toit plat;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de travaux;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de P.I.I.A. telle que présentée.

ADOPTÉE

6.4 RES 767-08-25 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N°25-039 – 6 312 290 RUE DE LA LIBERTÉ – CONSTRUCTION RÉSIDENCE UNIFAMILIALE

CONSIDÉRANT QU' : une demande pour la construction d'une maison unifamiliale à 6 mètres des limites avant du terrain a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE : la grille des usages et normes Ra-19 du règlement de zonage stipule que la marge avant à respecter pour un bâtiment principal est de 18 mètres;

CONSIDÉRANT QUE : le terrain a une morphologie particulière qui fait en sorte que l'application de la grille des usages et normes pour l'implantation de la résidence de la zone cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE : le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉE

7. **ÉMISSION DE PAIEMENTS**

7.1 **RES 768-08-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – DEUXIÈME VERSEMENT COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – VILLE DE DUNHAM**

CONSIDÉRANT : la facture N° 1207 de la Ville de Dunham datée du 2 mai 2025 au montant de 58 056,65 \$ pour les services de collecte des matières résiduelles de la Municipalité de Frelighsburg;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : La Municipalité de Frelighsburg émette un paiement de 58 056,65 \$, taxes incluses, à l'ordre de la Ville de Dunham pour les services de collecte des matières résiduelles de la Municipalité de Frelighsburg.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.2 **RES 769-08-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – CARTE TOURISTIQUE – AMBIDEX**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 691-06-25 « *Offre de service – Conception de produits signalétiques – Ambidex* », adoptée le 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° C-545 de la firme Ambidex datée du 17 juillet 2025 au montant de 2 178,78 \$, taxes incluses, pour la conception de la carte touristique de Frelighsburg;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 2 178,78 \$ à l'ordre d'Ambidex, conformément à la facture N° C-545.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.3 **RES 770-08-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSSÉS ET REMPLACEMENT DE PONCEAUX – PROJET PPA-ES - EXCAVATION DOMINIC CAREY INC.**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 793-07-25 « *Offre de service – Travaux de nettoyage de fossés et remplacement de ponceaux – Excavation Dominic Carey inc.* », adoptée le 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT : la lettre d'annonce accordant une aide financière de 35 000 \$ pour les travaux d'amélioration des chemins municipaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration – Projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES);

CONSIDÉRANT : la facture N° 6167 de la compagnie Excavation Dominic Carey inc. datée du 21 juillet 2025 au montant de 48 481,55 \$, taxes incluses, pour les travaux de nettoyage de fossés et de remplacement de ponceaux;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 48 481,55 \$ à l'ordre d'Excavation Dominic Carey inc., conformément à la facture N° 6167.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.4 RES 771-08-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – MODIFICATION DE POLICE – FQM ASSURANCES

CONSIDÉRANT : la résolution N° 649-05-25 « *Approbation et autorisation de signature – 4 500 Bornes - HQ* », adoptée le 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 20356 de FQM Assurances datée du 18 juillet 2025 au montant de 117,72 \$, taxes incluses, pour l'ajout des 12 nouvelles bornes à la police d'assurance;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : accepter la modification de la police d'assurance afin d'ajouter les nouvelles bornes électriques;

QUE : la Municipalité émette un paiement de 117,72 \$ à l'ordre de FQM Assurances, conformément à la facture N° 6167.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.5 RES 772-08-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – PREMIER VERSEMENT DE LA SUBVENTION MUNICIPALE POUR L'ÉDITION 2025 DU BOULEVARD DES ARTS – BOULEVARD DES ARTS

CONSIDÉRANT : la facture du Boulevard des arts du 4 août 2025, au montant de 500 \$, exempte de taxes, pour le premier versement de la subvention municipale soutenant l'édition 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 500 \$ à l'ordre du Boulevard des arts.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites

ADOPTÉE

7.6 RES 773-08-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – SIMULATION ÉNERGÉTIQUE – PROGRAMME DE SUBVENTION HYDRO-QUÉBEC SOLUTIONS EFFICACES VOLET ANALYSE POUR LA CASERNE-GARAGE - LES SERVICES EXP INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 599-04-25 « *Offre de service – Simulation énergétique – Les Services EXP inc.* », adoptée le 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 898792 de la compagnie les Services EXP inc. datée du 18 juillet 2025 au montant de 25 754,40 \$, taxes incluses, pour les études de modélisation énergétique de bâtiment;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 25 754,40 \$ à l'ordre de Les Services EXP inc., conformément à la facture N° 898792.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.7 RES 774-08-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – SOCLES EN BÉTON POUR LES BORNES DE RECHARGE – PROGRAMME SUBVENTION HYDRO-QUÉBEC 4 500 BORNES – GROUPE CLOUTIER

CONSIDÉRANT : la résolution N° 733-07-25 « *Offre de service – Projet 4 500 Bornes – Socles en béton pour les bornes de recharge – Groupe Cloutier* », adoptée le 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 1035 de la firme Groupe Cloutier datée du 9 juillet 2025 au montant de 3 230,80 \$, taxes incluses, pour les socles en béton pour les bornes de recharge;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 3 230,80 \$ à l'ordre de Groupe Cloutier, conformément à la facture N° 1035.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.8 RES 775-08-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – BORNES DE RECHARGE – PROGRAMME SUBVENTION HYDRO-QUÉBEC 4 500 BORNES – ADDENERGIE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 564-03-25 « *Approbaton et autorisation de signature – Programme de subvention de 4 500 bornes pour les municipalités et les communautés autochtones – Circuit électrique par Hydro-Québec* », adoptée le 3 mars 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° IC39474 de la compagnie AddEnergie inc. datée du 20 juin 2025 au montant de 44 987,42 \$, taxes incluses, pour les bornes de recharge;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 44 987,42 \$ à l'ordre d'AddEnergie inc., conformément à la facture N° IC39474.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.9 RES 776-08-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – INSTALLATION ÉLECTRIQUE DE BORNES DE RECHARGE – PROGRAMME SUBVENTION HYDRO-QUÉBEC 4 500 BORNES – CHAMPIGNY ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT : la résolution N° 734-07-25 « *Offre de service – Projet 4 500 Bornes – Installation électrique de bornes de recharge – Champigny Électrique* », adoptée le 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 03-581D de la compagnie Champigny Électrique inc. datée du 11 juillet 2025 au montant de 26 407,45 \$, taxes incluses, pour l'installation électrique des bornes de recharge;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité applique une retenue de 10 %, soit 2 640,74 \$, sur la facture N° 03-581D;

QUE : la Municipalité émette un paiement de 23 766,71 \$ à l'ordre de Champigny Électrique inc. conformément à la facture N° 03-581D déduite de la retenue de 10 %;

QUE : la retenue de 10 % soit libérée à la fin des travaux.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.10 RES 777-08-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FABRICATION DE PARCLOSES POUR L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – CANOPÉ DESIGN

CONSIDÉRANT : la résolution N° 528-02-25 « *Offre de service – Fabrication de parcloses pour l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) - Projet CPRQ requalification église BSM – Canopé Design* », adoptée le 3 février 2025;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 636-05-25 « *Émission d'un chèque – Fabrication de parcloses pour l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) – Projet CPRQ requalification église BSM – Canope Design* », adoptée le 5 mai 2025, qui prévoit la libération de la retenue de 802,53 \$ appliquée sur les factures N°s 144-1 et 144-2 à la suite de l'installation des vitraux concernés;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 3 du 4 août 2025 émis par le superviseur du projet, l'architecte Stephan Barcelo et les paiements antérieurs;

CONSIDÉRANT QUE : la facture N° 157 de la firme Canopé Design datée du 23 juillet 2025 au montant de 689,85 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des parcloses inclus au certificat de paiement N° 3 est équivalent à la facture N° 149 du 14 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE : la facture N° 149 de la firme Canopé Design datée du 14 mai 2025 au montant de 689,85 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des parcloses a déjà été payé par le chèque N° 12776 du 22 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE : la différence entre le certificat de paiement N° 3 et les paiements déjà émis s'élève à 802,53\$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : libérer la retenue de 802,53 \$, correspondant à 10 % du montant global de l'offre de service acceptée par la résolution N° 528-02-25;

QUE : la Municipalité émette un paiement de 802,53 \$ à l'ordre de Canopé Design, conformément à la retenue sur les factures N°s 144-1 et 144-2.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.11 RES 778-08-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – FENESTRATION DE L'ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BSM – MARC COURNOYER

CONSIDÉRANT : la résolution N° 529-02-25 « *Offre de service – Fenestration du chœur de l'église Bishop Stewart Memorial (BSM) – Projet CPRQ Requalification Église BSM – Marc Cournoyer* », adoptée le 3 février 2025;

CONSIDÉRANT : la facture N° 303304 de Marc Cournoyer du 28 juillet 2025 au montant de 3 615,00 \$, exempte de taxes, pour la restauration des contre-fenêtres du chœur de l'église BSM;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 3 du 4 août 2025 émis par le superviseur du projet, l'architecte Stephan Barcelo;

CONSIDÉRANT : l'inspection qui a eu lieu en collaboration avec l'artisan verrier, l'ébéniste et les architectes et qui a confirmé la nécessité et l'urgence d'intervenir, en raison de la dégradation avancée des structures en bois actuelles;

CONSIDÉRANT : la facture N° 303305 de Marc Cournoyer du 28 juillet 2025 au montant de 320,00 \$, exempte de taxes, pour le retrait de deux cadres de bois et le placardage des cinq ouvertures de la section du clocher de l'église BSM;

CONSIDÉRANT : la facture N° 303306 de Marc Cournoyer du 28 juillet 2025 au montant de 2 200,00 \$, exempte de taxes, pour l'inspection et le retrait d'une partie de la contre-fenêtre et le placardage de l'ouverture de l'église BSM;

CONSIDÉRANT : le certificat de paiement N° 4 du 4 août 2025 émis par le superviseur du projet, l'architecte Stephan Barcelo;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un paiement de 6 135,00 \$ à l'ordre de Marc Cournoyer conformément aux factures N°s 303304, 303305 et 303306.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.12 RES 779-08-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT – SYSTÈME DE PROTECTION CONTRE LA FOUDRE - PROJET CPRQ REQUALIFICATION ÉGLISE BISHOP STEWART MEMORIAL (BSM) – PARATONNERRES MONTREAL INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 230-07-24 « *Offre de service – Église BSM – Paratonnerres Montréal inc.* », adoptée le 8 juillet 2024;

CONSIDÉRANT : la résolution N° 397-11-24 « *Émission d'un chèque – Système de protection contre la foudre – Projet CPRQ requalification église Bishop Stewart Memorial (BSM) – Paratonnerres Montréal inc.* », adoptée le 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT : la facture N° 22679 de la compagnie Paratonnerres Montréal inc., datée du 31 octobre 2024, au montant de 14 872,02 \$, taxes incluses, pour l'installation du nouveau système de protection contre la foudre à l'église Bishop Stewart Memorial;

CONSIDÉRANT QUE : la rencontre sur place avec l'artisan le 9 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la retenue de 25 % sur la facture N° 22679 de la compagnie Paratonnerres Montréal inc., datée du 31 octobre 2024 soit libérée;

QUE : la Municipalité émette un paiement de 3 718,00 \$ à l'ordre de Paratonnerres Montréal inc., conformément à la retenue de 25 % sur la facture N° 22679.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

7.13 RES 780-08-25 ÉMISSION D'UN PAIEMENT - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 377-10-24 « *Octroi de contrat – Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plan et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés (STEP) – Primeau 2023 – Tetra Tech QI inc.* », adoptée le 17 octobre 2024 ;

CONSIDÉRANT : la facture N° 60928690 de la compagnie Tetra Tech QI inc. du 4 août 2025 au montant de 44 518,36 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plans et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité émette un chèque de 44 518,36 \$ au nom de Tetra Tech QI inc. conformément à la facture N° 60910877.

Certificat de crédits disponibles

Je, Sergey Golikov, trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour payer les dépenses ci-haut décrites.

ADOPTÉE

8. OFFRES DE SERVICE

8.1 RES 781-08-25 AVENANT N° 4 AU CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES, DE PLANS ET DEVIS, DE SURVEILLANCE DE CONSTRUCTION ET DE MISE EN OPÉRATION D'UNE STATION D'ÉPURATION PAR ÉTANGS AÉRÉS (STEP) – PRIMEAU 2023 – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT : la résolution N° 377-10-24 « *Octroi de contrat – Fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études, de plans et devis, de surveillance de construction et de mise en opération d'une station d'épuration par étangs aérés (STEP) – Primeau 2023 – Tetra Tech QI inc.* », adoptée le 17 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité souhaite étudier la possibilité de raccordement gravitaire de résidences au sud du site de la station et directement au pied des étangs, incluant les méthodes de mesure du débit;

CONSIDÉRANT : l'offre de services professionnels de la firme Tetra Tech QI inc. du 11 juillet 2025 pour la réalisation d'une étude sur le raccordement de résidences au sud de la station constituant l'avenant N° 4 au contrat initial;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'avenant N° 4 soumis par la firme Tetra Tech QI inc. du 11 juillet 2025 pour la réalisation d'une étude sur le raccordement de résidences au sud de la station au montant estimé de 6 400 \$, avant taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à la présente.

ADOPTÉE

8.2 RES 782-08-25 OFFRE DE SERVICE – CONSULTATIONS GÉNÉRALES EN DROIT DE L’EMPLOI – MCCARTHY TETRAULT

CONSIDÉRANT : la lettre de mandat du cabinet McCarthy Tétrault du 23 juillet 2025 pour des consultations générales en droit de l’emploi;

CONSIDÉRANT : l’intérêt de la Municipalité à diversifier et à spécialiser ses sources d’assistance juridique;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil accepte l’offre de service du bureau d’avocats McCarthy Tétrault aux conditions y étant énumérées;

QUE : le directeur général soit autorisé à faire appel aux services juridiques de la Municipalité dans des dossiers spécifiques en droit de l’emploi à l’intérieur d’une enveloppe budgétaire de 3 000 \$;

QUE : le directeur général soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de ce projet.

ADOPTÉE

8.3 RES 783-08-25 OFFRE DE SERVICE - FOURNITURE DE SERVICE PAR LE PERSONNEL TECHNIQUE - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT : la résolution N° 786-08-25 « *Approbation et autorisation de signature – Entente relative à la fourniture de personnel technique de la FQM* », adoptée le 4 août;

CONSIDÉRANT QUE : la FQM a mis en place un service d’ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d’ingénierie et d’expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT : l’offre de service de la FQM du 21 juillet 2025 en regard de l’élaboration d’un plan de gestion des actifs en eau (PGA-eau);

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil autorise la Municipalité à utiliser les services d’ingénierie et d’expertise technique de la FQM afin d’effectuer l’élaboration d’un PGA-eau;

D’ : accepter l’offre de services de la FQM du 21 juillet 2025 pour l’élaboration d’un PGA-eau en respectant une enveloppe budgétaire de 5 000 \$ avant taxes;

QUE : le directeur général soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de ce projet.

ADOPTÉE

8.4 RES 784-08-25 OFFRE DE SERVICE – TRAVAUX DE BÉTON POUR DES TRAVAUX DE DRAINAGE SUR LA RUE DE L’ÉGLISE – SERVICES EXPERT MSO

CONSIDÉRANT : les propositions reçues à la suite des demandes de soumission du superviseur au service municipal des travaux publics et de la voirie pour les travaux de drainage sur la rue de l’Église;

CONSIDÉRANT : l’offre de service N° 1070 de la firme Services Expert MSO du 7 juillet 2025 pour les travaux de drainage sur la rue de l’Église;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre N° 1070 de la firme Services Expert MSO du 7 juillet 2025 pour les travaux de drainage sur la rue de l'Église au montant de 10 020,76 \$, taxes incluses;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à la présente.

ADOPTÉE

8.5 RES 785-08-25 OFFRE DE SERVICE – MARQUAGE DE RUE – LIGNE DYNAMIQUE 2005 INC.

CONSIDÉRANT : les propositions reçues à la suite des demandes de soumission du superviseur au service municipal des travaux publics et de la voirie pour les travaux de marquage sur la rue de l'Église, notamment pour le projet de débarcadère à l'école St-François-d'Assise et ceux de la place de l'Hôtel-de-Ville;

CONSIDÉRANT : l'offre de service N° 3481 de la firme Ligne dynamique 2005 inc. du 8 juillet 2025 pour les travaux de marquage de rue;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité accepte l'offre N° 3481 de la firme Ligne dynamique 2005 inc. du 8 juillet 2025 pour les travaux de marquage de rue au montant de 3 397,51 \$, taxes incluses;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document et à donner toute directive se référant à la présente.

ADOPTÉE

9. RÈGLEMENTS

Aucun dossier.

10. APPROBATIONS ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE

10.1 RES 786-08-25 APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

CONSIDÉRANT QUE : la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT QU' : il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE : le Conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclut une entente avec la FQM;

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE : le directeur général soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

11. **DIVERS**

11.1 **RES 787-08-25 PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE DUNHAM RELATIF À L'ENTRETIEN DU CHEMIN DE LA GRANDE LIGNE - DEMANDE DE PRIX CONJOINTE**

CONSIDÉRANT : la résolution N° 608-04-25 « *Projet d'entente intermunicipale avec la Ville de Dunham relatif à l'entretien du chemin de la Grande Ligne* », adoptée le 7 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE : la ville de Dunham et la municipalité de Frelighsburg ont préparé la demande de prix conjointe N° 2025-037 visant l'octroi d'un mandat de services professionnels en ingénierie, incluant notamment un relevé terrain, l'analyse des infrastructures existantes, la préparation de plans et devis préliminaires, ainsi que l'estimation des coûts en vue de dépôts de demandes d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE : la ville de Dunham agira à titre de municipalité mandataire pour le lancement et la gestion du processus de demande de prix, tout en assurant une concertation étroite avec la municipalité de Frelighsburg;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le conseil municipal de Frelighsburg approuve la demande de prix N° 2025-037 telle que préparée conjointement avec la ville de Dunham;

DE : confirmer que la ville de Dunham agira à titre de mandataire pour la publication, la réception et l'analyse des soumissions, sous réserve que l'octroi du contrat à la firme retenue soit soumis à l'approbation conjointe de la ville de Dunham et de la municipalité de Frelighsburg;

QUE : le directeur général soit autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution et à collaborer avec la ville de Dunham pour la suite du dossier.

11.2 **RES 788-08-25 REDDITION DE COMPTE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION-PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES)**

ATTENDU QUE : la municipalité de Frelighsburg a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE : le réseau routier pour lequel les demandes d'aide financière ont été octroyées est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE : les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE : les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE : le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE : la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE : le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE : si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE : les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil de la municipalité de Frelighsburg approuve les dépenses d'un montant de 35 000 \$ pour l'année 2025-2026 relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

11.3 RES 789-08-25 DÉPÔT DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – RESSOURCES HUMAINES POUR LE SERVICE DE TRÉSORERIE

ATTENDU QUE : la municipalité de Frelighsburg reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE : les organismes municipaux de Frelighsburg et d'Abercorn désirent présenter un projet de mise en place de fourniture de service, dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil municipal :

- s'engage à participer au projet de Partage des services d'une ressource au service de la trésorerie;
- accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

QUE : la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière;

QUE : le directeur général ou la greffière-trésorière adjointe soient autorisés à déposer des demandes d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation au volet 4 du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

11.4 RES 790-08-25 ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LE VILLAGE D'ABERCORN - COLLABORATION ENTRE LES SERVICES DE TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT : les rencontres préalables entre les administrations municipales et l'offre de collaboration entre les services de trésorerie de la part de la municipalité de Frelighsburg qui en a suivi;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Frelighsburg et le village d'Abercorn conviennent de partager une ressource au service de la trésorerie selon les conditions de l'offre de la municipalité de Frelighsburg;

CONSIDÉRANT QUE : le partenariat entre la municipalité de Frelighsburg et le village d'Abercorn permet d'offrir à l'ensemble des populations respectives un service bonifié;

CONSIDÉRANT QUE : les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* permettent la conclusion d'un protocole d'entente intermunicipale relatif au service de greffe;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil mandate le directeur général à préparer, en collaboration avec son homologue du village d'Abercorn, une entente intermunicipale visant le partage d'une ressource au service de la trésorerie;

QUE : la mairesse et le directeur général et/ou la greffière-trésorière soient autorisés à signer pour le compte de la Municipalité tout document se référant à ce dossier.

ADOPTÉE

11.5 RES 791-08-25 PROJET D'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC ÉCOLE-O-VILLAGE ET L'ÉCOLE ST-FRANÇOIS-D'ASSISE DANS LE CADRE DU PROJET ÉCOLO-ÉDUCATIF PLANTER POUR LA PLANÈTE

CONSIDÉRANT QUE : l'organisme École-o-village, en collaboration avec l'école primaire Saint-François-d'Assise de Frelighsburg et la Municipalité, développe un projet écolo-éducatif dont la première phase vise le développement et l'aménagement de jardins nourriciers, du stationnement et du débarcadère automobile pour les élèves et de l'aire d'entrée sur le devant de l'école;

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité est sollicitée pour contribuer à la réalisation de cette phase, notamment par des travaux de voirie et par une contribution financière;

CONSIDÉRANT QU' : il est opportun de formaliser la collaboration entre la Municipalité, l'organisme École-o-village et l'école Saint-François-d'Assise dans une entente de partenariat;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil mandate le directeur général à entreprendre, en collaboration avec l'organisme École-o-village et l'école Saint-François-d'Assise, la préparation d'un projet d'entente de partenariat relatif à la phase 1 du projet PPP à l'école.

ADOPTÉE

11.6 RES 792-08-25 APPROBATION DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT : la résolution N° 763-05-23 « *Octroi du contrat réalisation d'une étude sur le plan d'intervention* », adoptée le 11 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE : la version préliminaire du plan d'intervention des infrastructures municipales a été préparée par la firme Les Services EXP inc. en date du 28 janvier 2025 et que le Conseil a pris connaissance de ce plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil approuve, sans commentaire ni correction, la version du plan d'intervention des infrastructures municipales préparée par la firme les Services EXP inc. en date du 28 janvier 2025;

QUE : cette version soit considérée comme la version finale du plan d'intervention;

QUE : le Conseil autorise la transmission de cette version finale du plan d'intervention au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) aux fins d'approbation.

ADOPTÉE

11.7 RES 793-08-25 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

ATTENDU QUE : le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE : les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE : les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE : seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE : le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE : la municipalité de Frelighsburg choisit d'établir la source de calcul selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE : le chargé de projet de la Municipalité, M. Sergey Golikov, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par le conseiller Gilles Prairie

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : le Conseil de la municipalité de Frelighsburg autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général, Sergey Golikov, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

11.8 RES 794-08-25 DEMANDE DE PRIX DE SERVICES INGÉNIERIE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT : la résolution N° 793-08-25 « *Dépôt d'une demande d'aide financière pour le volet redressement-sécurisation du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* », adoptée le 4 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE : la préparation d'un tel dépôt nécessite la production de documents techniques par une firme spécialisée en ingénierie;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé

Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : mandater le directeur général à procéder à l'élaboration de la demande d'aide financière dans le cadre du volet redressement-sécurisation du PAVL;

DE : mandater le directeur général à solliciter une firme de services professionnels en ingénierie pour la préparation des documents requis, incluant notamment les plans et devis préliminaires, en vue du dépôt de ladite demande.

ADOPTÉE

11.9 RES 795-08-25 DÉPÔT D'UN PROJET - APPEL AUX PROJETS POUR LE SOUTIEN AUX INITIATIVES DE COMMÉMORATION 2025-2026 DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – VOLET 1

CONSIDÉRANT l'ouverture de l'édition 2025-2026 de l'appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration, annoncée par le ministère de la Culture et des Communications, et dont la période de dépôt s'étend du 4 août au 11 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que cet appel vise à soutenir des projets de commémoration en 2026 soulignant des personnages, événements, lieux ou faits significatifs de l'histoire collective québécoise, à l'exclusion des anniversaires de fondation de municipalités ou paroisses;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Frelighsburg est admissible au volet 1 de ce programme, en tant qu'organisme municipal;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : autoriser le directeur général à préparer et déposer, au nom de la Municipalité, un projet dans le cadre de l'appel de projets pour le soutien aux initiatives de commémoration, conformément aux critères établis par le Ministère.

ADOPTÉE

11.10 RES 796-08-25 DEMANDE D'AUTORISATION - GUIGNOLÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE : la Guignolée du Centre de pédiatrie sociale en communauté Main dans la main (CPSC) aura lieu le samedi 13 décembre 2025, de 9h à 16 h sur le territoire de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT QUE : des brigades de bénévoles amasseront des fonds en respectant les règles de sécurité établies afin de venir en aide aux enfants de la région en situation de grande vulnérabilité;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par le conseiller Gilles Prairie
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

D' : autoriser la tenue de la Guignolée à l'intersection des routes 237 et 213, sans la rue de l'Église;

DE : fournir le matériel pour sécuriser l'intersection et un contact joignable pour la journée de la Guignolée.

ADOPTÉE

11.11 RES 797-08-25 OPÉRATION NEZ ROUGE – SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE : le service de raccompagnement de l'Opération Nez rouge offre un retour à la maison en toute sécurité à population;

CONSIDÉRANT QUE : l'Opération nez rouge couvre dorénavant le territoire complet de la MRC Brome-Missisquoi, incluant la municipalité de Frelighsburg;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Appuyé par la conseillère Marie Claude Aubin
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg accorde un soutien financier de 250 \$ à l'Opération Nez rouge.

ADOPTÉE

11.12 RES 798-08-25 SOUTIEN FINANCIER – FONDATION LÉVESQUE-CRAIGHEAD

CONSIDÉRANT QUE: la Fondation Lévesque-Craighead a comme mission de veiller au maintien et au développement des services en santé pour l'ensemble de la population de Bedford et région;

CONSIDÉRANT : la levée de fonds dans le cadre de la Journée spaghetti du 17 octobre 2025 organisée par la Fondation Lévesque-Craighead;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Stéphanie Dalpé
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la Municipalité verse un soutien financier de 125 \$ à la Fondation Lévesque-Craighead.

ADOPTÉE

11.13 **RES 799-08-25 APPUI AU CONSEIL RELIGIEUX DU QUÉBEC (CPRQ) – RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTES EXCÉDENTAIRES PATRIMONIAUX**

CONSIDÉRANT QUE : la Municipalité bénéficie du programme visant la requalification des lieux de cultes excédentaires patrimoniaux, géré par le CPRQ, dans le cadre du projet de requalification de l'église Bishop Stewart Memorial;

CONSIDÉRANT QUE : ce programme a été suspendu, bien qu'il réponde à un besoin réel et urgent pour la sauvegarde du patrimoine bâti à vocation religieuse;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par la conseillère Marie Claude Aubin
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer
Résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE : la municipalité de Frelighsburg exprime son appui à la démarche du CPRQ visant le rétablissement du programme de requalification des lieux de cultes excédentaires patrimoniaux, en tant que bénéficiaire de ce programme;

QUE : la présente résolution soit transmise au ministre de la Culture et des Communications ainsi qu'à la députée de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

12. **NOUVELLES DES COMITÉS CONSULTATIFS**

- Comité consultatif société (CCS)
L'escouade bienveillante est toujours active pendant l'été.
- Comité consultatif en environnement (CCE)
Le comité poursuit les projets en cours.
- Comité consultatif en culture et tourisme (CCCT)
Le comité planifie des projets de conférences et de concerts.
- Comité consultatif en patrimoine bâti (CCPB)
Le comité planifie une conférence sur l'architecture du village.
- Comité consultatif en agriculture et foresterie (CCAF)
Le comité poursuit les projets en cours.

13. **VARIA**

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue.

DÉPART DE LA CONSEILLÈRE CATHERINE MARSAN-LOYER

La mairesse remercie la conseillère Catherine Marsan-Loyer pour ses services et son engagement au sein du Conseil, cette séance étant sa dernière.

La conseillère Catherine Marsan-Loyer remet à la Municipalité son équipement informatique, lequel lui donnait accès aux documents partagés du Conseil. Il est pris acte que ses accès numériques seront retirés.

15. **RES 800-08-25 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller le conseiller Gilles Prairie
Appuyé par la conseillère Catherine Marsan-Loyer

Résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE : lever la séance à 19 h 42.

Lucie Dagenais
Mairesse

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier

Attestation

La signature du présent procès-verbal par la mairesse équivaut à la signature par celle-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.